

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 943

présenté par

M. Pauget

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« Le maintien d'une supériorité opérationnelle de nos armées et l'anticipation des sauts technologiques passent par des efforts financiers en direction de la recherche et de la formation des chercheurs dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA) et par une synergie de recherches et d'actions entre nos armées et notre réseau d'instituts 3IA. Une intégration renforcée de l'IA confortera notre base industrielle et technologique de défense (BITD) et pourra créer une véritable filière militaire et stratégique française dans le domaine. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La recherche de pointe en IA militaire nécessite d'intensifier nos efforts pour assurer notre indépendance stratégique et notre base industrielle et technologique de défense (BITD).

Cela passe par des collaborations innovantes entre nos armées et notre réseau d'instituts 3IA au nombre desquels la première technopole d'Europe basée à Sophia-Antipolis qui accueille un des quatre instituts 3IA d'intelligence artificielle et qui attire aujourd'hui les meilleurs chercheurs mondiaux du secteur

Tel est l'objet de cet amendement.